

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-457252

CA



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8385 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : TAZI MOHAMED YASSIR

Date de naissance : 07/06/1971

Adresse : CBR RUE DES POMPIERS - VILLA 44 - Ville

JELTE BOUSKOURA

Tél. : Total des frais engagés : 5500,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/09/19

Nom et prénom du malade : TAZI YASSIR Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : CONNECT

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 15 OCT. 2019

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 01/09/2019

Signature de l'adhérent(e) : 

Accueil SIEGE/Ram

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/09/2019 AG	CMS		G	<p>INP : 0910158/9 ICE : 00171822700061</p> <p>DR. WANDY ADD OPHTHALMOLOGIST Abdelmoamen Addy, A.R.C. No. 10 11 Bd Abdelkader, 16000 Algiers</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 BLOK OPTIC s.a.r.l 17, Rue Abou Chabar El Harite Té/Fax : 06 22 85 50 49 GSM : 06 12 19 61 56 - CASA 2050	4.10.19	55.001,-Dhs

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Ophtalmologiste

- Chirurgie de la cataracte (phako)
- Strabisme - Glaucome - voies lacrymales
- Angio laser - Correction optique (LASIK)



اختصاصي في طب و جراحة العيون

- جراحة الجلالة - المول - مساك الدموع

- داء الزرق - تصوير أوعية الشبكة - الليزر

- تصحيح البصر لايبرك

21/09/2019

Casablanca, le :

TAZI

Yasmine

DE LOIN Organiques INCASSABLES

Oeil Droit : (102° -1,00) -4,25

Oeil Gauche : (57° -0,50) -4,75

Dr. WAHIDY
Abdelmoumen Center
Bd Abdelmoumen Casablanca
Tél: 05 22 86 14 18 / 08 08 38 51 88
GSM: 06 44 05 49 05

BLICK OPTIC s.a.r.l.
19, Rue Abou Omar El Harite
Tél/Fax : 05 22 85 50 49
GSM : 06 12 19 51 66 - CASA 20500

Abdelmoumen Center,

Angle Bd Anoual et Bd Abdelmoumen 2éme étage N°211

Tramway station Abdelmoumen

Tél : 05 22 86 14 18 / 08 08 38 51 88

GSM : 06 44 05 49 05

E-mail : adilwahidy28@gmail.com

مجمع عبد المؤمن.

زاوية شارع أنواش و شارع عبد المؤمن الطابق الثاني الرقم 211

محطة الترامواي عبد المؤمن

الهاتف : 08 08 38 51 88 / 05 22 86 14 18

الهاتف الجموم : 06 44 05 49 05

البريد الإلكتروني : adilwahidy28@gmail.com

FACTURE N° 4376

Le 04/10/19 2019

BLICK OPTIC s.a.r.l.
19, Rue Abou Omar El Harite
Tél./Fax. 05 22 85 50 49
I.F. 02501567 - R.C. 103235
Patente. 34450450

M: TAZI Yasmine

ord: De WAHIDY

du: 21/9/19

Doit

		Prix TTC	Prix HT
1	monture : cerclée	3000,-	3000,- dh
2	verres : oxygène 1.6 bleu mc	1250,-	2500,- dh
	4091409		

la présente facture est au tarif à la vente
de : CING MILLE CING Cent dh TTC

TOTAL TTC 55 00,- dh

BLICK OPTIC S.A.R.L.
19, Rue Abou Omar El Harite
Tél./Fax. 05 22 85 50 49
GSM: 06 21 95 56 - CASA 20500

ICE:000038949000051